

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des services d'incendie et d'urbanisme, Robert Vincent, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, ainsi que 10 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 2 mai 2017, débutant à 20 h.

120-05-2017

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Robert Pelletier

Appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté en enlevant l'item 8.8 « Dépenses – salle des Chevaliers » et en ajoutant à Varia : 13.1 Camp de jour et 13.2 Régie des Alcools, des Loteries et des Courses – changement d'administrateurs et qu'il demeure ouvert.

ADOPTÉ.

121-05-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Étienne St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

122-05-2017

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Joanne St-Louis

Appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité, que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-05-2017 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 86 312,02 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 6677 à 6701 pour un montant de 56 138 82;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 10216-4YY5K à 14141-4MMM0 et deux prélèvements automatiques pour un montant de 53 363,31 \$;
- liste de factures rajoutées portant les numéros de chèques 6702 à 6708 et des confirmations internet 11710-4LXEV à 12214-4UJKS au montant de 7 995,17 \$ et des factures à payer au montant de 24 452,66 \$ pour un total de factures rajoutées de 32 447,83 \$.
- liste des salaires du 01 au 30 avril 2017 pour un montant de 60 791,74 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Lettre du directeur général des Laurentides-Lanaudière, M. Claude Thibeault relativement à la stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur;
- Lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – volet principal;
- Lettre de la MRC d'Antoine-Labelle concernant l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage;

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- État de la situation due à la crue des eaux;
- Inauguration de la bibliothèque le jeudi 4 mai 2017 de 16 h à 19 h;
- Spectacle de piano avec M. Guy Laliberté le dimanche 7 mai à l'église;
- Projet Internet-vitesse – MRC d'Antoine-Labelle.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016;
- État comparatif financier semestriel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

123-05-2017

CONTRAT D'EXTERMINATION

Proposé par Robert Pelletier

Appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité

d'accepter l'entente de prévention et d'extermination présentée par Despaties X-Termination dans le but de contrôler et d'enrayer les parasites et/ou les vermines dans les différents locaux de la municipalité.

Ladite entente sera exécutée au coût 1 740 \$ pour une durée de 12 mois soit, de janvier à décembre 2017.

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 19000 522, 02 22000 522, 02 32000 522, 02 59000 522 et 02 70120 522« Ent. et réparation de bâtiments.

ADOPTÉ.

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que Daisy Constantineau, directrice générale, numéro d'assurance sociale [344], Johanne Larocque, commis-comptable numéro d'assurance sociale [323] et Gisèle Lauzon, numéro d'assurance sociale [578], soient autorisées à :

- consulter le dossier de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

De plus, que le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉ.

ATTENDU que les programmes Branché pour Innover et Québec Branché visent à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a confirmé qu'elle entend déposer un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes précités;

ATTENDU que la MRC doit démontrer clairement que la zone ciblée par son projet n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et que les municipalités de son territoire doivent confirmer avoir pris connaissance des éléments présentés pour justifier l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en convenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Branché pour Innover et Québec Branché;

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt la justification de la MRC quant à l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en accepte les conclusions.

ADOPTÉ.

126-05-2017

ACHAT DE PANNEAUX POUR RAYONNAGE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'accepter la proposition concernant l'ajout de panneaux rainurés pour la bibliothèque présentée par Prisma au montant 1 295 \$ plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 32722 000
« *Construction et réfection de bâtiment-biblio* ».

ADOPTÉ.

127-05-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE RESSOURCE JEUNESSE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'une
aide financière au montant de 1 500 \$ soit allouée à Centre Ressource Jeunesse afin de leur venir en aide dans la poursuite de leurs activités.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996
« *Subv. organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

128-05-2017

CONGRÈS DE L'ADMQ

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Daisy Constantineau et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 14, 15 et 16 juin prochains.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 13000 310 « *Frais de déplacement* » et 02 13000 454 « *Formation administration* ».

ADOPTÉ.

129-05-2017

PAIEMENT FINAL – BUREAU SUPPLÉMENTAIRE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité de
verser à Construction H. Brière la somme de 1 180 \$ plus taxes pour le paiement final des travaux de construction du nouveau bureau à l'Hôtel de ville.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 32721 000
« *Construction et réfection de bâtiment* ».

ADOPTÉ.

130-05-2017

APPEL D'OFFRES – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU CENTRE DES LOISIRS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité que la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, soit autorisée à procéder à un appel d'offres pour le revêtement extérieur du Centre des loisirs.

ADOPTÉ.

131-05-2017

APPUI À LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU l'argumentaire indépendant, réalisé en avril 2017, démontrant la nécessité de conserver la station piscicole de Lac-des-Écorces pour la préservation des populations ichthyennes du Québec;

ATTENDU que la station piscicole de Lac-des-Écorces emploie sept personnes;

ATTENDU que des travaux de près de 2 millions de dollars pour l'entretien et l'amélioration de la station ont été réalisés en 2008-2009;

ATTENDU l'intention du ministère, en 2011, de remettre la station piscicole de Lac-des-Écorces à la municipalité de Lac-des-Écorces pour qu'elle l'exploite à titre privé;

ATTENDU l'étude produite par Zins Beauchesne et associés, commandée par la municipalité de Lac-des-Écorces et réalisée avec la collaboration du directeur général des pépinières et des stations piscicoles du Québec;

ATTENDU que l'augmentation de la capacité de la station de Lac-des-Écorces pour répondre aux besoins de la production gouvernementale est moins coûteuse que Baldwin-Coaticook tant au niveau de la construction que de l'opération;

ATTENDU le dépôt du budget le 28 mars 2017 qui démontre l'intention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de transférer la production de la station piscicole de Lac-des-Écorces à la station de Baldwin-Coaticook;

ATTENDU que la région des Laurentides est la région du Québec où la pêche sportive a les plus grandes retombées économiques;

Il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une présentation soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux analyses ayant mené à la décision de la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces et d'établir, en collaboration avec la MRC d'Antoine Labelle, le plan d'avenir du site de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉ.

132-05-2017

PASSE-R-ELLE – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que, malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que, lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité de proclamer Notre-Dame-du-Laus, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ.

133-05-2017

DOSSIER DU BOIS D'ŒUVRE : OBTENTION DES GARANTIES DE PRÊTS

ATTENDU que le département américain du commerce a annoncé l'imposition de droits douaniers sur le bois d'œuvre ;

ATTENDU l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle génère près de 1 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects;

ATTENDU que les entreprises forestières sur le territoire de la MRC sont constituées majoritairement d'entreprise de sciages, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'œuvre est le premier marché;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral que ce dernier accorde des garanties de prêts aux industries forestières;

Il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie le gouvernement provincial dans ses mesures de soutien à l'industrie et dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier accorde des garanties de prêts à l'industrie forestière.

ADOPTÉ.

134-05-2017

MAUVAISES CRÉANCES

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que les dossiers de mauvaise créance suivants, soient transmis à notre conseiller juridique pour récupération des arrérages de taxes, des frais et des intérêts :

- 7895-30-4964
- 7895-31-4106
- 8112-95-3174

ADOPTÉ.

135-05-2017

ACHAT DE FLEURS

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser l'achat de fleurs pour l'embellissement du village.

De plus, que lesdites fleurs soient achetées chez « Les Serres Jomelico » pour un montant approximatif de 3 500 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion touristique* ».

ADOPTÉ.

136-05-2017

DEMANDE DE RASSEMBLEMENT FAMILIAL

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
municipalité ne s'objecte pas à la tenue d'un rassemblement familial qui aura lieu le 17 juin prochain au 700, chemin du Lac-Bigelow.

De plus, il est entendu que le bruit devra être contrôlé à compter de 23 h.

ADOPTÉ.

137-05-2017

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL – RAID PULSE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la
Municipalité donne son accord à la tenue d'un événement spécial – Raid Pulse qui aura lieu le 20 mai prochain et que les participants soient autorisés à emprunter le parcours tel que décrit sur un document présenté par la Corporation du Parc du Poisson-Blanc, organisme responsable de l'événement.

ADOPTÉ.

URBANISME

138-05-2017

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS OMH

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, approuve le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) tel que présenté par l'OMH et résumé comme suit :

- Revenus	27 283 \$
- Dépenses	36 039 \$
- Déficit	9 756 \$ (partagé comme suit :)
- Contribution de la SHQ	8 780 \$
- Contribution de Mun. NDL	976 \$

De plus, la présente résolution abroge la résolution n° 14-01-2017.

ADOPTÉ.

139-05-2017

EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN URBANISME

ATTENDU que, selon la résolution 32-02-2017 la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de combler le poste d'inspecteur en bâtiment soit, un poste saisonnier régulier de 36 semaines par année;

ATTENDU que, suite à la mise en candidature, M. Dominic Piché répondait très bien aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Dominic Piché à titre de « Inspecteur en bâtiment » poste saisonnier régulier de 36 semaines par année et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

140-05-2017

INSPECTIONS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux achats suivants :

- 2 couteaux de niveleuse..... 300 \$ ±
- 10 pneus pour camion # 15 (Pneus Lavoie Outaouais)..... 5 860 \$ + tx

De plus, qu'il soit autorisé à faire une demande, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation de deux panneaux de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourd et à l'usage de leur frein moteur soit, à l'entrée sud et à l'entrée nord du village de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

141-05-2017

DEMANDE AU DÉPUTÉ PAARRM

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'une

demande d'aide financière soit adressée à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux de réparation sur le chemin de Val-Ombreuse.

ADOPTÉ.

142-05-2017

SOUSSION SABLE D'HIVER

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale adjointe à procéder au lancement d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 10 000 tonnes de sable pour la saison hivernale 2017-2018.

ADOPTÉ.

143-05-2017

APPEL D'OFFRES - CONCASSÉ

ATTENDU qu'un appel d'offres a été fait dans le but d'obtenir le meilleur taux pour l'achat de 3 000 tonnes de concassés;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux soumissions en date du 28 avril 2017, à savoir :

- Excavation Clément & Mario, au montant de 9,56 \$ +tx
- 9175-8953 Québec inc. (Jacquelin Côté), au montant de 8,46 \$ +tx

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu d'adjudiquer le contrat d'achat de 3 000 tonnes de concassés au plus bas soumissionnaire, soit à 9175-8953 Québec inc. au montant de 8,46 \$ +tx.

ADOPTÉ.

144-05-2017

APPEL D'OFFRES - GAZONS

ATTENDU qu'un appel d'offres a été fait dans le but d'obtenir le meilleur taux pour la tonte des gazons municipaux;

ATTENDU que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission en date du 2 mai 2017, à savoir :

- M.G. Gazon au montant de 4 500 \$ +tx

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu d'adjudiquer le contrat de tonte des gazons municipaux à M.G. Gazon, au montant de 4 500 \$ +tx.

ADOPTÉ.

145-05-2017

FORMATION SST – SAINT-JÉRÔME

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'autoriser l'employé Jean-Luc Lauzon et le directeur des travaux publics, M. Mario St-Louis à participer à la rencontre du regroupement régional de Laval-Laurentides-Lanaudière qui se tiendra à Saint-Jérôme le 11 mai prochain.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaires n° 02 32000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

INCENDIE

146-05-2017

ACHAT PISCINE PLIANTE POUR CAMION-CITERNE ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder à l'achat d'équipements suivants :

- Piscine aluminium pliante de 3000 gallons 1 796 \$
- 14 chapeaux de pompier à 275 \$ 3 850 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 650 « *Équipement divers et de combat* ».

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

147-05-2017

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à procéder aux
activités et aux acquisitions suivantes :

- Caméra patinoire..... 1 280 \$
- Déco patinoire pour P'tite rue en fête et Bernard Adamus..... 1 500 \$
- Achat d'équipement complémentaire pour patinoire..... 4 500 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 660 « *Loisirs-Équip. sportifs* ».

ADOPTÉ.

148-05-2017

APPUI « LA ROUTE À CROQUER ARBRE FRUITIER »

ATTENDU que la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, soutenu par Antoine-Labelle en forme et en santé, désire déposer un projet à la MAPAQ dans le but de réduire l'insécurité alimentaire par le biais du développement de l'agriculture de proximité;

ATTENDU que ce projet consiste à planter un arbre fruitier sur notre territoire;

ATTENDU que ce geste est la porte d'entrée d'une sensibilisation à l'achat de denrées locales;

ATTENDU que le volet éducatif du projet est particulièrement pertinent en donnant des outils pour assurer la pérennité de nos arbres en plus d'initier de nouveaux citoyens à la culture écologique et l'alimentation de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité d'appuyer la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle dans leur projet « La route à croquer » visant à réduire l'insécurité alimentaire par le biais du développement de l'agriculture de proximité.

ADOPTÉ.

149-05-2017

APPUI PROJET « SANTÉ VOUS BIEN »

ATTENDU que le Regroupement des partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé désire présenter le projet « *Santé vous bien* »;

ATTENDU que ce projet est divisé en deux volets :

- Le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;
- Le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivis de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin, notamment, de créer des lots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous, lequel fut appuyé par la résolution 148-05-2017;

ATTENDU que le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé demande à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus de s'engager à participer au projet Santé vous bien;

ATTENDU que cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie le projet « *Santé vous bien* » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.

Que, dans le cadre du volet 1 du projet, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés ci-dessus.

Que, dans le cadre du volet 2 du projet, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

ADOPTÉ.

150-05-2017

DISTRIBUTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser l'achat de 1000 petits arbustes au montant de 2 000 \$ et d'en faire la distribution gratuitement aux citoyens lors de ces journées qui se tiendront les 26 et 27 mai prochains.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion touristique* ».

ADOPTÉ.

151-05-2017

LISTE DE RAPPEL - APPARITEUR

ATTENDU que, selon la résolution n° 47-02-2017, la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de créer une liste de rappel pour le Service des loisirs;

ATTENDU que, suite à l'appel de candidature, deux candidatures ont été déposées soit, Richard Rivest et Sylvie Bélanger;

ATTENDU que leur candidature répond aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre, et résolu à l'unanimité que Richard Rivest et Sylvie Bélanger soient inscrits sur la liste de rappel pour le service des loisirs à titre d'appariteur et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

VARIA

152-05-2017

CAMP DE JOUR

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité d'allouer
un montant de 1 700 \$ à Centre Ressource Jeunesse afin de combler le manque
à gagner pour l'organisation des activités de camp de jour 2017.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996 « *Subv.
organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

153-05-2017

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que M.
Stéphane Roy, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et Mme Daisy
Constantineau, directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus,
soient désignées comme personnes chargées d'administrer le commerce.

ADOPTÉ.

154-05-2017

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit ajournée au mardi 23 mai 2017 à 19 h afin de combler le
poste de journalier permanent. Il est 20 h 50.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Réouverture de la séance ordinaire du 2 mai 2017, suite à l'ajournement fixée en ce 23 mai 2017 à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, et François Monière, sous la présidence du maire suppléant, M. Étienne St-Louis. La directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon est aussi présente.

155-05-2017

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité, que la
séance ordinaire du 2 mai 2017, ajournée au 23 mai 2017 via la résolution
154-05-2017, soit rouverte. Il est 19 h.

ADOPTÉ.

EMBAUCHE JOURNALIER PERMANENT

L'item est reporté à la séance ordinaire du 6 juin prochain.

156-05-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité, que la
présente séance soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.